

## DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES COMMUNE DE FORS

### Compte rendu des délibérations du conseil municipal du 03 mai 2005

§ Séance du..... 03 mai 2005	Nombre de membres en
exercice : 13	
§ Date de la convocation ..... 15 avril 2005	Nombre de votants : 13
§ Date d'affichage ..... 15 mai 2005	Nombre de procurations

:

L'an deux mille cinq, le trois mai à 18 h 30, le conseil municipal de cette commune dûment convoqué le trois mars 2005, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BRAULT, Maire,  
Présents : BRAULT Michel, BARBOT James, BEAUMONT Philippe, POUGNARD Dominique, BOUCHAUD Guy, GUIOCHON Rémy, FORT Alain, BASTIEN Claire, DELGUTTE Stéphanie, BOUCHENY Patrick, TROUVÉ Yannick, TESSIER Raymond,  
Absent excusé : SABOURIN Hervé  
Secrétaire de séance : Christine BAVEREL, secrétaire de mairie

\*\*\*\*\*

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2005

Dématérialisation des marchés publics : convention avec la CCPC

La Communauté de communes Plaine de Courance est porteuse, pour le compte de ses communes membres, d'une « plate-forme » de dématérialisation des marchés publics ; elle prend en charge les coûts de logiciel, maintenance, formation, clés confidentielles, achat de points. Cette mutualisation des moyens permet de réaliser des économies. Pour ce faire, une convention doit être établie entre la CCPC et la commune membre.

Le conseil municipal autorise le maire, Michel Brault, à signer ladite convention et toute pièce afférente.

Engagement de travaux liés à l'ouverture d'un nouveau poste d'enseignant à Fors

Dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau poste d'enseignant au groupe scolaire de Fors, des travaux importants doivent être engagés : pour la réfection de l'ancienne salle informatique réhabilitée en salle de classe et réfection de l'ancien réfectoire dans lequel sera transféré la salle informatique.

Après étude de différents devis le conseil municipal décide d'engager les travaux pour un montant global de 30.000,00 €

Changement de grade d'un agent d'entretien

Dans sa session du 31 janvier 2005, la CAP du Centre de Gestion des Deux-Sèvres a donné un avis favorable au changement de grade d'un agent d'entretien, qui passerait agent d'entretien qualifié sous réserve de l'accord du conseil municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir un poste d'agent d'entretien qualifié à compter du

1er mai 2005.

Versement d'une cotisation au CAUE 79

Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Deux-Sèvres) est, comme son nom l'indique, une association ayant pour mission le conseil aux communes et aux particuliers en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Elle ne réalise pas

d'études mais assiste gratuitement le demandeur dans son processus de réflexion, de méthodologie, de choix des prestataires, notamment par la réalisation conjointe d'un outil appelé « plan de référence ».

La commune de Fors a fait appel au CAUE pour son projet d'aménagement du centre bourg. Monsieur COUNIL, Directeur, présente le CAUE aux membres du conseil ainsi que les premières réflexions et analyses destinées à aider le conseil municipal à engager la démarche de projet.

Dans ce cadre, il convient de verser une cotisation annuelle à l'association de 30 €.

Le conseil municipal accepte le versement de cette cotisation de 30 € au CAUE des Deux-Sèvres.